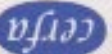


RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

N° 15543*03



☐ D'OUVERTURE ☒ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département : 33 Arrondissement : Bordeaux

Commune : Bordeaux

☒ D'UN DÉBIT DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE

☒ D'UN RESTAURANT

☐ D'UN DÉBIT DE BOISSONS À EMPORTER

(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du Code de la Santé publique)

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant
Invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) : - le débit de boissons à consommer sur place de ☒ deuxième ☐ troisième ☒ quatrième catégorie
- le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☒ licence restaurant
- le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

Sis à : 15, 17 rue du Crématorium de la Basse
Code postal : 33130
Raison sociale : SÈRES - ZAH GOZA
Propriétaire (3) : SÈRES - ZAH GOZA
Profession :
Domicile :
Code postal :
Date de la précédente déclaration : 20 juillet 2007

Nom : SÈRES
Né(e) le : 20/08/1964
Nationalité : Française
Domicile : 15, 17 rue du Crématorium de la Basse
Département : (95)
Prénom (3) : Alain
Agiissant en qualité de ☒ propriétaire ☐ gérant (1)
Est présenté à nous ce jour, déclarant vouloir effectuer (1) :
no VF/2013-10918

☐ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du
☒ LA MUTATION	Exploiter, à partir du 19/08/2013 le débit de boissons susvisé. Ce débit était précédemment tenu par (3) Monsieur Saly Sébastien en qualité de ☒ propriétaire ☐ gérant
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du le débit de boissons précédemment installé à Code postal :

Il (elle) a certifié :

1° Ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L. 3336-2, L. 3336-3 du Code de la Santé publique ;

2° Que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à

Bordeaux

le 13/07/2013



Timbre de la commune

(1) Cocher la case utile.

(2) Eventuellement.

(3) Nom et prénom en capitales (pour les termes marqués, indiquer le nom de jeune fille).

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques la nuit.